

AVIS

DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SUR LES FICHES ACTIONS DU PO FSE 2014-2020

27 avril 2015



Au préalable, le CESER rappelle qu'il a précédemment émis un avis¹ sur des fiches actions du PO FEDER 2014-2020, suite à la consultation lancée par le Conseil régional.

Il note que les fiches actions du PO FSE 2014-2020 lui ont été présentées par les services de l'État (DIECCTE², DJSCS³, Rectorat) et par ceux du Conseil régional.

Remarques générales

Le CESER estime que les propositions d'actions sont pertinentes au regard des besoins identifiés à la Réunion. Il regrette toutefois le court délai imparti pour l'examen d'un nombre aussi important de fiches.

Il relève également le manque d'éléments permettant la lisibilité de la cohérence entre les actions proposées et celles qui sont conduites sur le territoire. En effet, il aurait été intéressant de savoir si ces 2 types d'actions se complètent ou si elles viennent en substitution.

La notion d'action nouvelle ne s'apprécie que par une première inscription au POE sans indication sur une éventuelle mise en œuvre de cette action antérieurement.

Lorsqu'il s'agit de la poursuite d'une mesure d'un programme précédent, le CESER constate que rares sont les fiches qui donnent des éléments de bilan.

Par ailleurs, le CESER tient à rappeler tout l'intérêt à accorder à l'évaluation des politiques publiques⁴. Il réitère ses préconisations relatives à la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation, et rappelle sur ce point que l'approche qualitative reste à parfaire. En la matière le CRE (Comité Régional d'Évaluation des fonds européens) a toute sa place à prendre. En termes d'évaluations thématiques et transversales, la question de l'emploi, qui sous-tend les politiques de formation et d'insertion, est toujours d'actualité¹.

Remarques particulières

<u>Axe 1</u>: Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante

Les projets de formation inscrits dans la fiche action « Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation » sont pertinents au regard des besoins du secteur. Le CESER note toutefois que l'atteinte des objectifs affichés nécessitera des efforts financiers complémentaires. Ainsi, dans un contexte de restriction budgétaire, la problématique des surcoûts générés par l'accueil des stagiaires dans les budgets des établissements, devra être réglée rapidement.

¹ Cf. avis du CESER sur les fiches actions du PO FEDER 2014-2020 - 4 mars 2015.

² DIECCTE: Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

³ DJSCS: Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

⁴ Cf. contribution du CESER « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques à la Réunion à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 4 mars 2010.

Axe 2 : Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité

Si les jeunes restent la cible principale des interventions prévues, une nouvelle action spécifique en faveur des seniors (+ 50 ans) permet d'accompagner ceux qui sont au chômage afin de faciliter et d'accélérer leur retour à l'emploi avec la création d'un club de chercheur d'emploi, d'où le « *Club senior* ». Le CESER est favorable à cette mesure, vu le nombre croissant des demandeurs d'emploi de cette catégorie.

L'objectif de la nouvelle mesure « *Plate-forme jeunes diplômés et cadres* » est d'accélérer un retour à l'emploi des jeunes diplômés et cadres. L'ambition de cette fiche est de créer une plate-forme pour jeunes diplômés et cadres. Si le CESER comprend que la mission puisse être dans une phase transitoire réalisée par un partenariat avec Pôle Emploi, il rappelle toutefois que la structure dédiée à cette mission existe déjà en Métropole et qu'elle est bien différenciée de Pôle Emploi, puisqu'il s'agit de l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres).

Le CESER avait indiqué, dans l'un de ses rapports⁵, que la mise en place d'une déclinaison de l'APEC à la Réunion pourrait permettre de faciliter l'accès des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur aux postes d'encadrement. Cette association, ayant pour vocation d'accompagner les cadres, les aiderait de par son expertise, à trouver les informations sur le marché du travail (issues des GPEC⁶ ou pas) ainsi que les conseils et services pour réussir leur intégration ou leur évolution professionnelle.

De plus, la loi du 5 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle désigne l'APEC pour dispenser le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) auprès des cadres. Le rôle de cette association est donc renforcée et il est donc important que la mesure « plate-forme jeunes diplômés et cadres » tienne compte de l'urgence de cette installation et contribue à la favoriser.

La mesure « **Dispositif de mobilité éducative et professionnelle** » est reconduite mais alors que pour le PO 2007-2013, il n'y avait qu'un seul opérateur (LADOM), pour cette nouvelle programmation, le Conseil régional est le second bénéficiaire. Pour le CESER⁷, la politique en matière de mobilité ne peut se passer d'un partenariat volontariste entre l'État, le Conseil général et le Conseil régional.

<u>Axe 3</u>: Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accomplissement des publics

Pour le CESER, l'action « Accompagnement de public en grandes difficultés par l'entrée en hébergement ou dans un logement » est intéressante mais ne donnera les résultats attendus que si elle est accompagnée d'une augmentation de l'offre de logements et des possibilités d'accueil en hébergement.

Le CESER souligne que la réussite de l'action « Égalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi » est tributaire de ce qui sera mis en place en termes d'accueil des jeunes enfants, toutes les mères ayant de jeunes enfants auront des difficultés pour s'intégrer.

⁵ Rapport intitulé « La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives » - Assemblée plénière du 19 novembre 2013.

⁶ GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

⁷ Cf. avis des Commissions du CESER sur les Orientations budgétaires 2014 de la Région Réunion pour 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

Sur les *actions innovantes en faveur des jeunes*, le CESER se félicite que celles-ci découlent du travail partenarial mené dans le cadre priorité jeunesse. Cependant, le CESER rappelle la nécessité de continuer à capitaliser les travaux de tous les acteurs dans la réalisation du Centre de ressources et du portail jeunesse.

Pour que l'objectif de renforcer l'apprentissage de l'Anglais par les plus jeunes à partir des premières années de scolarisation jusqu'aux études supérieures (fiche action « *Plan anglais* ») soit réalisable, il serait souhaitable, selon le CESER, d'équiper les institutions de formation initiale et continue des outils indispensables tels que les laboratoires de langues. Cette remarque est également valable pour la fiche action « *Développer l'apprentissage des langues étrangères* ».

S'agissant des « *Actions de lutte contre l'illettrisme* », le CESER insiste sur la nécessité d'accorder plus d'importance aux actions de prévention.